

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 8 FEVRIER 2022

- ✓ **Présents** : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel,
- ✓ **Excusés** : Mme DUPRÉ Amandine, M. RAVISSE Philippe, M. CLERC Jérôme (pouvoir à M. Paul CHAGNARD)
- ✓ **Date des convocations** : 02/02/2022
- ✓ **Secrétaire** : Mme CANNARD Sophie.

➤ Le compte-rendu de la réunion en date du 18/01/2022 est approuvé à l'unanimité.

CABINE TÉLÉMÉDECINE : Suite à la mise en service de la cabine de télé-médecine le 3 mai 2021, à St Julien sur Reyssouze, une convention doit être signée entre Grand Bourg Agglomération et les 25 communes de la conférence Bresse. Cette convention a pour but de répartir les charges de fonctionnement, à savoir 50 % pour GBA et 50 % entre les 25 communes. La participation financière de chaque commune est calculée selon 3 critères :

- l'éloignement géographique,
- le temps de trajet,
- l'indicateur démographique.

Pour la commune de Courtes, la contribution serait égale à 700 €, pour la 1^{ère} année de fonctionnement.

- ✓ Le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre les 25 communes de la conférence Bresse et Grand Bourg Agglomération, et autorise M. le Maire à signer ce document.
- ✓ Les documents sur le fonctionnement et la fréquentation de la cabine de télé-médecine ont été transmis aux membres du conseil municipal le 9 février par mail.

TERRAIN « LA CROISEE » :

M. le Maire Thierry PALLEGOIX, rappelle l'objet : le propriétaire d'un terrain situé « la Croisée » à COURTES d'une surface égale à 7568 m², dont une partie est située en zone constructible, souhaite vendre ce terrain. Par un courrier adressé à la mairie, le propriétaire a fait connaître ses conditions au conseil municipal.

M. Thierry PALLEGOIX explique aux élus, en complément du dernier conseil municipal :

- La Direction des Routes a répondu que l'accès sur la RD 2 serait autorisé si un seul accès est créé.
- M. le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une opportunité pour constituer de la réserve foncière.
- Il invite chacun à donner un avis sur le projet, puis propose de voter pour répondre à la question : « la commune a-t-elle un intérêt à acheter ce terrain ? ».
 - Le résultat du vote à main levée est le suivant : 6/OUI – 2/ABSTENTIONS – 1/NON.
 - La continuité du projet étant actée, une contre-proposition sera faite au propriétaire.
 - Les élus fixent la limite maximale de négociation.
 - Il faudra également se renseigner sur le montant des frais d'acte auprès du notaire.
 - Mrs Pallegoix & Chagnard et Mme Clermidy sont chargés de négocier avec le propriétaire.

TRAVAUX EN COURS & A PREVOIR EN 2022

- ✓ La citerne souple « réserve incendie » route de St Nizier a été installée ➤ Contacter le SDIS pour attester de la conformité.
- ✓ Sur le budget 2022, prévoir :
 - une dépense pour l'acquisition de tables pliantes avec chariot pour la salle polyvalente ;
 - la révision du document d'urbanisme ;
 - l'étude pour le cheminement piétonnier dans le secteur de la Croisée avec le projet de lotissement ;
 - l'acquisition du terrain.

DÉMARCHE « ECONOMIE D'ENERGIE » : Ces dernières années, la commune était engagée dans le dispositif CEP (Conseil en Energie Partagé) proposé par Grand Bourg Agglomération. Ce service d'aide à la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments publics s'est terminé fin 2021. Il évolue en dispositif « économe de flux ». Dans le cadre du Plan de relance, des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, moyennant une participation de 0.33 € par habitant et par an.

- ✓ Les élus délibèrent pour adhérer au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération.

DIVERS :

- Les élus ne donnent pas suite à la demande du sou des écoles de St Trivier de Courtes qui souhaitaient brûler le « bonhomme carnaval » lors du carnaval des enfants le 05 mars.
- La grange aux parapluies sollicite un rendez-vous pour présenter leur association auprès des élus. ➤ M. le Maire va les recevoir.
- Le dossier « Souilly d'Air » (projet d'implantation d'éoliennes à St Trivier de Courtes) est disponible en mairie pour consultation par les élus qui le souhaitent.
- Prochaine réunion : mardi 22 mars 2022.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

